



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE est légalement convoqué à la mairie en séance publique sous la présidence de Bernard COVAREL, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2019.

Nombre de Conseillers en exercice : 12 - Présents : 11 Votants : 12 Excusé : 1

Procuration : Frédéric DUPUIS à Christelle BATAILLER.

Étaient présents : Fernand AUGERT, Bernard COVAREL, Christelle BATAILLER, Béatrice CARQUEVILLE, Grégory DI FEDE, Pascal DOMPNIER, Nicolas LAMBERT, Françoise ROL, Nathalie RONCO, Sébastien ROSSAT, Stéphane TRUCHET.

Excusé : Frédéric DUPUIS

Secrétaire de séance : Nathalie RONCO

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 novembre 2019.

Vote : à l'unanimité

1 – Tarifs communaux

TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020

DOMAINE PUBLIC	MONTANT PROPOSE
Marché forain	6 € le mètre linéaire
Stationnement place de parking de Bélard – saison hiver	60 € la place pour les habitants 70 € la place pour les commerçants
Droit de stationnement des taxis (annuel)	120 €
TARIFS OCCUPATION DOMAINE PUBLIC – ETE	
de 0 à 50m ²	300 €
de 50m ² à 100m ² + parapente	400 €
de 100m ² à 200m ²	600 €
de 200m ² à 500m ²	800 €
500m ² et plus	1 000 €
TARIFS OCCUPATION DOMAINE PUBLIC – HIVER	
de 0 à 50m ² + motoneige enfants	600 €
de 50m ² à 100m ²	800 €
de 100m ² à 200m ²	1 200 €
de 200m ² à 500m ²	1 600 €
500m ² et plus	2 000 €
CIRQUE	
Forfait	100 €
Caution cirque	1 000 €

SALLES DE REUNION (par séance)	
Salle Jean-Pierre Augert	230 €
Salle Mont Charvin	230 €
Salle Municipale	120 €
Salle de ancienne école de La Bise	120 €
Salle de cinéma L'Igloo à la Toussuire	310 € par demi-journée
SEPULTURES	
Concessions trentenaires	
9 places	400 €
6 places	300 €
3 places	200 €
COLOMBARIUM	
Concessions trentenaires	
Concession + emplacements	500 €
PHOTOCOPIES	
Pages A4	0,20 €
Page A3	0,40 €
A4 recto-verso	0,40 €
A3 recto-verso	0,60 €
Tarifs tirages cadastraux	
Tirage A4	1,00 €
Tirage A3	1,50 €
ACCUEIL PERISCOLAIRE ET CANTINE	
Tarif de la garderie communale de la Toussuire matin et soir	60 € le trimestre ou 3 € de l'heure
Tarif de la garderie communale à Fontcouverte (le matin de 7 h 30 à 8 h 20 – fin de matinée de 11 h 30 à 12 h – début d'après-midi de 13 h à 13 h 30 et le soir de 16 h 30 à 17 h 30)	60 € le trimestre ou 3 € de l'heure
Repas cantine scolaire	5.50 €

TARIFS CINEMA		
Dénomination	Grille normale	Grille 3D
Tarif plein	8 €	10 €
Tarif – 18 ans	7 €	9 €
Tarif – 14 ans	4 €	6 €
Tarif étudiant	7 €	9 €
Tarif + 65 ans	7 €	9 €
Tarif famille nombreuse	7 €	9 €
Tarif demandeur d'emploi	7 €	9 €
Ciné chèque	6 €	8 €
Gratuit	0 €	0 €
Scolaire commune	2.5 €	4.5 €
Scolaire extérieur	3 €	5 €
Tarif spécial (séance en cas de mauvais temps)	5 €	8 €
Abonné	6 €	6 € + supp abonn 2 €
Tarifs de groupe pour les centres de vacances	2.5 €	2.5 €

Vote : à l'unanimité

2 – Approbation du marché d'appel d'offres des ambulances

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des résultats de l'appel d'offres lancé pour le marché de prestations de transports des blessés et des accidentés sur les pistes de ski de la Toussuire.

Ce marché a été passé selon la procédure adaptée définie à l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Il est conclu pour une période d'un an du 21 décembre 2019 jusqu'à la date de fermeture de la

station en avril 2020 et renouvelable deux fois par reconduction expresse. Une seule entreprise a remis une offre : la société « Roux Ambulances ».

Monsieur le Maire présente les tarifs des interventions de transports en ambulances des accidentés sur les pistes de ski de la Toussuire par la société « Roux Ambulances », à savoir :

- Transport primaire depuis le **bas des pistes** jusqu'au **cabinet médical de la Toussuire** : 190 €
- Transport primaire depuis **les bas des pistes** jusqu'au **Centre hospitalier de St Jean de Maurienne** : 205 €

Monsieur le Maire fait part des difficultés rencontrées la saison précédente avec le transport des blessés et la nécessité de bien suivre les bons de transport.

Vote : à l'unanimité

Monsieur Sébastien ROSSAT rappelle que la rédaction des marchés publics est complexe et demande une grande précision. La commune a donc sollicité l'aide juridique d'AGATE TERRITOIRES, qui accompagne les collectivités.

3 – Approbation du marché des assurances

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des résultats de l'appel d'offres lancé pour le marché des assurances.

Le cabinet juridique PUECH a réalisé l'appel d'offres.

Le marché est conclu selon la procédure adaptée avec mise en concurrence préalable, en application de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique.

Lot 1 : Dommages aux biens	MMA	5 965 €
Lot 2 : Responsabilité civile	SMACL	1 926 €
Lot 3 : Flotte automobile	SMACL	5 637 €
Lot 4 : Protection juridique et pénales des élus et agents	SARRE & MOSELLE	500 €

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2020.

Vote : à l'unanimité

Monsieur Sébastien ROSSAT explique que les dommages et dégradations sur les installations communales sont pris en compte dans les conditions tarifaires.

4- Approbation Marché Public de Nettoyage

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des résultats de l'appel d'offres lancé pour le marché de nettoyage.

Le marché est conclu selon la procédure adaptée avec mise en concurrence préalable, en application de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique.

La commission d'appel d'offre de retenir les sociétés suivantes :

Lot 1 : La Toussuire (cinéma, office de tourisme, école, sanitaire du poste de secours)	DN PRO (La Ravoire)	26 985€ TTC
Lot 2 : Chef-Lieu (mairie et vespasienne)	Tout Nettoyage	6 962€ TTC

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2020, pour un montant annuel de 33 947€ TTC.

Vote : à l'unanimité

Monsieur Sébastien ROSSAT ajoute que le contrôle du nettoyage sera réalisé par le responsable du service technique pour le lot 1 et par le service administratif pour le lot 2.

5 – Approbation de la convention avec le SAF fixant les tarifs relatifs aux secours hélicoptérés pour la saison d'hiver 2018/2019

Le Conseil Municipal approuve la convention proposée par le SAF relative aux secours hélicoptérés en Savoie pour l'année 2019/2020 (du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2020).

Les tarifs proposés sont de 56,90 € /mn TTC.

Vote : à l'unanimité

6 – Projet d'achat de matériel à la Garderie Touss en Font

Madame Christelle BATAILLER et Mme Charlotte SCOLARI (directrice de la garderie), exposent les besoins de la structure. Malgré toutes les optimisations réalisées, le matériel de plonge est nécessaire pour assurer un niveau d'hygiène optimal.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande d'achat de matériel de plonge pour la garderie « Touss En Font » de La Toussuire.

Le devis de l'entreprise COLLET EQUIPEMENT est de 3597.67€ TTC

Vote : à l'unanimité

Suit une discussion sur les problèmes de canalisation de l'ensemble du bâtiment de l'office de tourisme. Monsieur Sébastien ROSSAT propose de faire intervenir une entreprise de nettoyage et d'assainissement des eaux usées.

7 – Dépenses de la section d'investissement avant le vote du budget.

Le maire propose d'ouvrir des crédits budgétaires pour mandater sur le budget 2020 des factures d'investissement dans la limite du quart de ceux ouvert au budget de l'exercice précédent. Le conseil accepte cette proposition.

Vote : à l'unanimité

8 – Décisions modificatives

A la demande du trésorier, il est nécessaire de modifier les imputations prévues au budget 2019 de la commune et notamment les comptes d'investissements.

Vote : à l'unanimité

9 – Approbation de l'avenant n°1 de la convention d'adhésion et d'assistance administrative

Monsieur le Maire expose :

- que le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a souscrit un contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et

établissements publics de la Savoie, à compter du 1er janvier 2017 avec le groupement conjoint Sofaxis / CNP Assurances,

- que par délibération du 17 décembre 2019 la commune de Fontcouverte-La Toussuire a adhéré au contrat d'assurance groupe précité et a approuvé la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe à signer avec le Cdg73. Cette convention prévoit notamment les modalités de versement de la contribution financière annuelle due au Cdg73 en contrepartie de ce service. Cette convention a été signée le 20 juillet 2017.
- que par ailleurs, le Centre de gestion a informé la commune de Fontcouverte-La Toussuire de l'augmentation des taux de cotisation demandée par l'assureur pour l'année 2020, en raison d'un rapport sinistre à prime défavorable à l'échelle du contrat groupe,
- que par ailleurs le Centre de gestion de la Savoie a décidé de diminuer pour l'exercice 2020 la participation financière qu'il perçoit des collectivités au titre de son assistance administrative pour ce service,
- qu'il convient dès lors de passer un avenant pour acter la baisse de la contribution financière versée au Cdg73 pour l'année 2020,

Cet ajustement fixe la contribution financière annuelle à 1% du montant total des primes d'assurances dues au titre de l'exercice budgétaire.

Vote : à l'unanimité

8 – Demande de rétrocession de voirie pour accès PMR des bâtiments « l'Odysée »

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail du cabinet d'architecte qui a conçu les constructions de la copropriété l'Odysée à la Toussuire.

Il demande que pour accéder aux bâtiments C et D en contre bas de la copropriété l'Odysée, il est indispensable de faire une rétrocession de la voirie à la commune pour justifier l'accessibilité aux PMR depuis le domaine public.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, refuse la rétrocession et dit qu'il n'est pas possible pour le moment de prendre une décision avant l'aménagement de la route d'accès à cette copropriété.

Vote : Pour : 1 / Contre : 7 / Abstention : 4

9- Maintien du CCAS

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus.

Il est désormais facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants et peut être dissous ou maintenu par délibération.

Cette possibilité est issue de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 pour la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte le maintien du Centre Communal d'Action Sociale de la commune

Vote : à l'unanimité

Questions diverses

Cérémonie des vœux : elle aura lieu le vendredi 31 janvier 2020 à 19h00 dans la salle Bernard ANSELME, en Mairie.

Personnel communal : deux nouveaux agents aux services techniques ont été recrutés pour la saison d'hiver.

Camping-car et camions aménagés : Monsieur Sébastien ROSSAT précise que le stationnement des camping-car ou camions aménagés se fera sur le parking 123 Soleil les uns à la suite des autres, pour ne pas gêner les bus et le stockage de la neige. Les Agents de la Surveillance de la Voie Publique (ASVP) organisent et gèrent ce stationnement.

Ancienne décharge du RAFOUR : une réunion avec la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a eu lieu pour prévoir le nettoyage de la zone du RAFOUR.

Office de Tourisme de La Toussuire : les décisions concernant les dépenses de l'Office de Tourisme de La Toussuire ne sont plus traitées par le conseil municipal depuis le 25 novembre 2019, date de la création du SIVU de l'Ouillon.

Monsieur le Maire confirme que le conseil municipal ne peut délibérer pour les dépenses proposées par l'Office de Tourisme.

Monsieur Fernand AUGERT demande si les grues seront enlevées prochainement. Le Maire répond qu'elles seront démontées d'ici la fin de la semaine. Messieurs Grégory DIFEDE et Nicolas LAMBERT proposent la rédaction d'un arrêté municipal imposant une date limite avec pénalité de retard, pour le démontage des grues.

Monsieur Fernand AUGERT souhaite connaître l'avancée du recours contre le projet situé sur Côte Ratel. Monsieur le Maire informe que l'affaire sera traitée par le Tribunal Administratif.

Chapelle de La Rochette : Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de l'association « Bien Vivre à La Rochette » qui dresse le bilan des travaux et les besoins futurs.

Après plusieurs travaux effectués à l'intérieur du bâtiment par les bénévoles et les entreprises, la chapelle est désormais « sauvée et fonctionnelle ». La suite des travaux se portera sur la façade d'entrée et quelques autres travaux d'extérieurs.

Les membres de l'associations remercient la municipalité pour son aide et sa collaboration.

Séance levée à 21h

Mme Charlotte SCOLARI est invitée à prendre la parole pour l'association « Touss'En Font ».

La garderie de La Toussuire a fonctionné pendant l'intersaison avec la garderie du Corbier. Les deux structures étaient ouvertes en alternance du mardi au jeudi pour les enfants de 0 à 6 ans et plus.

La fréquentation était très satisfaisante par les enfants des deux communes. Avec un pic de fréquentation les mercredis pour assurer la garde des enfants scolarisés.

La saison d'hiver est bien engagée, les demandes des familles locales et des vacanciers sont très nombreuses et des refus sont inévitables.

Une réflexion est engagée pour l'ouverture au printemps sur le modèle de la dernière intersaison.

Le Maire,
Bernard COVAREL

